



Canton du Valais

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Plan des zones réservées

selon les art. 19 LCAT et 27 LAT

Station et villages Est

2/2

Echelle 1:5'000

Décidé par le Conseil municipal en séance du 2 juin 2020

Le Président

Le Secrétaire



Version : enquête publique			
Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
02.06.2020	AFD	DE	AFD
...
...
...
...

Auteur du projet :



Av. du Rothorn 10
3960 Sionne
+41 27 451 75 75
info@bisiere.ch

Source : Office fédéral de topographie

Reproduction autorisée par le CC-BY-NC-ND / Canton du Valais

Document 2b/2

Légende

Affectation du sol
Zones réservées selon les art. 19 LCAT et 27 LAT (83.2 ha)

Zones à bâtir en vigueur

- 1A zone d'habitations familiales - densité 0.30
- zone résidentielle R2 densité 0.30 (Mollens)
- 1B zone de foraire dispersé - densité 0.30
- zone résidentielle R3 densité 0.40 (Mollens)
- 1C zone de foraire dispersé - densité 0.40
- 1D zone de foraire dispersé - densité 0.40
- 2A zone de foraire dispersé - densité 0.40
- 2B zone de foraire dispersé - densité 0.40 (gabarit différent)
- 2C zone de foraire dispersé - densité 0.40
- 2E zone de foraire dispersé - densité 0.40
- 3 zone de foraire dispersé - densité 0.50
- 3B zone de foraire dispersé - densité 0.50
- 4 zone de foraire dispersé - densité 0.40
- 5A zone de foraire dispersé - densité 0.80 à toit plat avec attique
- 5B zone de foraire dispersé - densité 0.80 à toit plat sans attique
- 5C zone de foraire dispersé - densité 0.80 à toit à 2 pans
- 6A zone de foraire contigu avec attique
- 6B zone de foraire contigu sans attique
- 7 zone artisanale et industrielle
- 7A zone artisanale
- zone mixte (zone 1C, habitat / zone 7A, artisanale)
- zone mixte à plan de quartier obligatoire (Mollens)
- 8 zone moyens
- 9 zone de convalescence
- 11 zone destinée aux activités sportives et récréatives
- 12 zone de constructions et d'installations publiques
- zone de constructions et d'installations publiques A, B, C, S (Mollens)
- 12A zone d'équipement public et touristique - densité 0.80
- 15 zone d'affectation différée
- 16 zone camping
- 18 zone villages et leur extension
- zone du centre d'Aminona à aménager (Mollens)
- zone du village de Cardana et Mollens (Mollens)
- 18A zone d'habitations collectives et commerces
- 19 zone de dépôt de matériaux

A titre indicatif

Bâtiments

- bâtiments existants relevés
- bâtiments construits non relevés
- bâtiments en cours de construction
- bâtiments autorisés
- Aire forestière
- Cours d'eau et plans d'eau
- limites communales
- furiculaire
- Remontées mécaniques

Autres

- Domaine skiable
- Zones agricoles

